

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché public relatif à la réhabilitation de l'aire de jeux Cours Montaigne de la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_83_2025 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

DATE
D'AFFICHAGE

26 juin 2025

Secrétaire de séance : M. MONIER

.....

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4,
- Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 16 juin 2025,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 18 juin 2025,
- Vu l'avis de favorable de la 3^{ème} commission en date du 19 juin 2025.

Une consultation relative au réaménagement de l'aire de jeux Cours Montaigne a été lancée le 7 mai 2025 en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique.

Le montant estimatif des travaux est de 200 000 €HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin 2025 pour émettre un avis relatif à l'attribution de ce marché.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

24

votants

34

..../....

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ

➤ D'ATTRIBUER le marché relatif au réaménagement de l'aire de jeux Cours Montaigne au groupement KOMPAN – SOLS JEUX ENFANTS pour un montant global et forfaitaire de 148 351, 20 € HT.

(En cas d'absence de réception des documents d'attribution du marché, l'attribution se fera dans l'ordre de classement du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



James CHÉRON